

INSTITUT BELGE DE NORMALISATION (I.B.N.)

association sans but lucratif
anciennement Association Belge de Standardisation (ABS)

Rue des Deux-Eglises, 17 — BRUXELLES 4 — Téléphone : 11.62.50

CIRCULAIRE D'INFORMATION

Les Circulaires d'Information sont adressées d'office aux membres effectifs et aux membres adhérents de l'Institut.

Toutes autres personnes ou institutions peuvent les obtenir également au prix de 100 francs par an, à verser au compte postal n° 633.10 de l'Institut, sous indication de l'adresse du destinataire et du motif du versement sur le talon du mandat de virement ou de versement.

Les abonnements prennent cours le 1^{er} janvier, avec rappel des fascicules éventuellement parus déjà au moment de la souscription, à concurrence du stock disponible.

LA PRESSE PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE EST INVITEE A REPRODUIRE LES ARTICLES, SOUS INDICATION DE LA SOURCE.

BOIS

Anomalies, défauts et vices

L'utilisation des bois est actuellement partout l'objet d'importantes préoccupations scientifiques, techniques et économiques. Les problèmes qu'elles posent ne sont pas moins urgents en Belgique, pour des raisons particulières qui s'ajoutent aux raisons générales universelles.

Les usages du bois relèvent surtout de la tradition. Si quelques

usages importants jadis ont presque disparu : architecture navale, carrosserie, matériel roulant, d'autres très nombreux conservent à l'utilisation des bois une importance économique toujours considérable. Mais le point crucial est que, pour ces usages traditionnels, les traditions sont perdues. Anciennement, le charpentier, le menuisier, l'ébéniste, le carrossier, en général l'artisan du bois choisissait ses produits, même sur pied, et la préparation des bois constituait un art autant que leur façonnage.

Actuellement, le travail mécanique de bois traités industriellement, de provenance souvent étrangère ou inconnue, a bouleversé entièrement ces conditions individuelles de travail et non sans inconvénients, en raison de ce que le bois n'est pas un produit fabriqué, mais bien une matière naturelle d'origine biologique. De ce fait, il est affecté de nombreux caractères particuliers, qui justifient l'importance traditionnelle du choix des bois, et sensible à de très nombreuses influences, ce qui explique l'importance traditionnelle de la préparation. Ce respect de la matière première n'est plus compatible avec les méthodes industrielles et économiques modernes et il est nécessaire de le remplacer par quelque chose de moins fin, de plus technique, qui donne cependant des garanties suffisantes au sens actuel. Il est intéressant de noter que c'est un nouvel emploi assez récent des bois qui a provoqué les premières prescriptions de caractère scientifique pour la réception des bois, à savoir la construction aéronautique. On sait que cet usage, bien que dangereusement menacé par les métaux légers ou spéciaux, a encore reçu des applications sensationnelles au cours de la dernière guerre. D'autre part, à partir de la matière première brute, souvent défectueuse en raison de son origine biologique, l'industrie est parvenue à produire des matériaux transformés, tels que les plaques de fibres comprimées, les bois lamellés et contreplaqués, les bois imprégnés, etc., qui, dans certaines conditions et dans une certaine mesure, peuvent constituer un réel progrès au point de vue de l'emploi des matériaux et de leurs qualités pour certains usages. Ils sont susceptibles de larges emplois. Ils pourraient même permettre au bois de reconquérir, sous d'autres formes, des débouchés perdus.

Eu égard aux usages très étendus que le bois conserve en tout état de cause, tant sous sa forme brute que sous les apparences transformées, on se rend compte de l'importance considérable et générale du problème. Elle s'augmente en Belgique du fait que ses ressources forestières sont insuffisantes, qu'elle importe des quantités très grandes de bois et qu'elle dispose au Congo d'une flore forestière abondante, mais encore mal connue et dont l'exploitation ne peut se faire sans précautions.

Il faut savoir gré à l'Institut Belge de Normalisation d'avoir compris l'urgence de la question et d'en avoir fait l'un des premiers objets de ses préoccupations d'après-guerre. Il faut savoir gré aussi aux nombreuses institutions hautement qualifiées qui lui ont aussitôt apporté leur con-

cours indispensable : établissements d'enseignement et de recherche, sociétés scientifiques, associations industrielles et professionnelles, administrations publiques, etc. L'IBN a pu ainsi confier à une commission particulièrement qualifiée l'étude et l'élaboration de normes, dont plusieurs sont en bonne voie, après avoir fait l'objet de travaux souvent considérables.

Il est particulièrement opportun que la première norme relative aux bois qui ait été promulguée soit la NBN 189, consacrée aux « Anomalies, défauts et vices des bois », parce qu'elle attire d'emblée l'attention sur ce caractère essentiel, qui est la clef du problème : la nature biologique du bois.

On trouvera dans cette norme plus qu'une simple nomenclature correcte, mais bien des définitions précises, des descriptions suggestives et des explications qui sont en rapport étroit avec la physiologie végétale et sont susceptibles d'éveiller chez le lecteur un intérêt réel pour ces questions. Il n'a pas été possible matériellement d'introduire dans la première édition une illustration cependant très désirable. C'est un progrès qui reste possible mais le lecteur curieux n'aura pas de peine à en trouver dans les bibliothèques en attendant que la lacune soit comblée.

Ce document et les normes qui suivront réussiront-ils à rendre aux emplois du bois un caractère aussi satisfaisant que celui de la tradition, mais d'une autre manière ? C'est plus que probable et le résultat ne peut être atteint par aucune autre voie. En faisant mieux connaître dans l'état actuel les caractères des bois, l'Institut Belge de Normalisation facilitera les efforts de ceux qui travaillent si bien en Belgique à revaloriser nos ressources forestières et assurera une utilisation plus avantageuse des bois importés, contribuant ainsi efficacement à la prospérité du pays, ce qui est son but final.

F. CAMPUS,

Professeur à l'Université de Liège.

NOUVELLES NORMES BELGES

Les nouvelles normes ci-après peuvent être obtenues, franco de port, contre versement préalable de leur prix au crédit du compte postal n° 633.10, Institut Belge de Normalisation, à Bruxelles.

On est prié d'inscrire au dos du talon du mandat de virement ou du bulletin de versement : l'indicatif de la norme, le nombre d'exemplaires demandés, l'adresse précise à laquelle l'envoi doit être fait, et de se conformer aux autres conditions de vente indiquées dans le Catalogue des Normes Belges (p. 4).